

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 21 juillet 2026

modifiant l'arrêté du 27 octobre 2014 relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française et à la composition du dossier pour l'application des articles L. 4111-2-I et I *bis*, L. 4221-12 et L. 4221-9 du code de la santé publique

NOR : SFHH2620029A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie, et des personnes handicapées,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 4111-2-1 ;

Vu l'arrêté du 27 octobre 2014 relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française et à la composition du dossier pour l'application des articles L. 4111-2-I et I *bis*, L. 4221-12 et L. 4221-9 du code de la santé publique,

Arrête :

Article 1^{er}

A l'article 4 de l'arrêté du 27 octobre 2014 susvisé, après les mots : « gériatrie, médecine générale », sont insérés les mots : « , psychiatrie, médecine interne polyvalente et immunologie clinique ».

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 juillet 2026.

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe de service, adjointe au directeur général de l'offre de soins,

C. DURAND